



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N°135/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	27
- Présents :	18
- Procurations	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	19
Date de la convocation :	04.08.2017

OBJET :

Approbation acquisition bâtiment technique
sis à NOE à la communauté de communes du
Volvestre à destination du POLE LOUGE

L'an deux mil dix sept et le onze Août , le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques , sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Alain DELSOL – Yves CADAS - Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Bernard TISSEIRE – André MORERE - Alain AUBERT –

PROCURATION : Jean Baptiste CASSETTA à Alain BERTRAND

EXCUSES : MM Jean Baptiste CASSETTA - Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Jean Denis BOULOUCH - Daniel ESPINOSA - Jean Claude ROUANE – Jean Marc BERGIA – Bernard TISSEIRE – François JACQUES

Exposé de Monsieur le Président :

A l'issue de la fusion de six EPCI dont les communes de CAPENS, LONGAGES, NOE et MAUZAC faisaient partie au travers du SIVOM GARONNE LOUGE, le SIVOM SAGE créé au 1^{er} janvier 2017 a constitué quatre pôles de proximité en accord avec ses principes de proximité de service aux usagers.

Avant cette fusion, ce même syndicat avait engagé la construction d'un centre technique sur la commune de NOE, pour les besoins de son service technique et notamment pour l'entretien du gymnase situé à proximité. Ce bâtiment est aujourd'hui achevé et appartient à la Communauté de communes du Volvestre. Il ne correspond plus au besoins de cette nouvelle collectivité issue de la fusion du SIVOM GARONNE LOUGE et de la communauté de communes du Volvestre au 1er janvier 2017.

De fait, il ne pourra donc pas être affecté au service technique intercommunal et reste libre de toute occupation.

Le SIVOM SAGE propose d'acquérir ce bâtiment pour assurer l'exercice de ses missions de service public et pour constituer son pôle de proximité dans un périmètre d'action cohérent, puisque situé géographiquement à l'épicentre des neuf communes adhérentes désormais au SIVOM SAGE.

Par délibération de son conseil communautaire du 27 Juillet 2017, la Communauté de communes du Volvestre a donné son accord à la majorité des votes exprimés pour céder au SIVOM SAGE ce bâtiment situé sur la zone les Serres à NOE pour un montant de 181 458.10 €, et ce après avis favorable à la majorité de sa commission patrimoine et de son bureau.

Il est donc proposé aux membres du bureau syndical :

- D'approuver l'acquisition du bâtiment technique destiné à recevoir le personnel du Pôle Louge auprès de la Communauté du Volvestre dans les conditions susvisées
- D'autoriser le Président à signer l'acte de vente relatif à ce local au prix de 181 458.10 €
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaire à cette acquisition

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à la majorité des votes exprimés :

- D'approuver l'acquisition du bâtiment technique destiné à recevoir le personnel du Pôle Louge auprès de la Communauté du Volvestre dans les conditions susvisées
- D'autoriser le Président à signer l'acte de vente relatif à ce local au prix de 181 458.10 €
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaire à cette acquisition

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 31.08.17
Date de Publication le : 01.09.17



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N°136/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 27

- Présents : 18

- Procurations : 1

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 19

Date de la convocation : 04.08.2017

OBJET :

Acquisition parcelles de terrain sur la
commune de LAVERNOSE/LACASSE
PROJET CREMATORIUM

L'an deux mil dix sept et le onze Août , le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques , sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Alain DELSOL – Yves CADAS - Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Bernard TISSEIRE – André MORERE - Alain AUBERT –

PROCURATION : Jean Baptiste CASSETTA à Alain BERTRAND

EXCUSES : MM Jean Baptiste CASSETTA - Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Jean Denis BOULOUCH - Daniel ESPINOSA - Jean Claude ROUANE – Jean Marc BERGIA – Bernard TISSEIRE – François JACQUES

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 134/2017 du 28 juin 2017 ont été approuvés l'abandon du site de SEYSSSES pour la réalisation du projet de crématorium et la décision de principe d'acquisition foncière sur la commune de LAVERNOSE LACASSE pour recevoir ce projet.

En conséquence, il est proposé au bureau syndical l'achat d'un terrain remblayé pour partie, et à remblayer pour l'autre, d'une superficie totale de 261 183m² réparti sur les communes de Lavernose-Lacasse et de Noé, destiné à accueillir le projet de crématorium, site cinéraire et autres équipements publics.

Les parcelles à acquérir sont :

- commune de Lavernose-Lacasse : section E n° 558, 567, 568, 571, 578, 579, 1165 à 1202 d'une contenance totale de 181 877 m², propriété de la SARL LES LACS.
- Commune de Lavernose-Lacasse : section E n° 576, 577, 1197 propriété de la commune de Lavernose-Lacasse pour une contenance de 12 322m²
- commune de Noé : section A n° 478, 479, 480, 483, 1639 à 1653 pour une contenance totale de

66 984m², propriété de la SARL LES LACS.

Les prix d'acquisition proposés sont :

- Au profit de la SARL Les LACS la somme de 650 000€ pour 254 861 m² soit environ 2.55€ la m²,
75 000€ supplémentaires au titre du remboursement des diverses études menées sur le site (dossier de déclaration loi sur l'eau, étude faune et flore et autres..)
- Au profit de la commune de Lavernose Lacasse la somme de 75 200€ pour la parcelle section E 1197 soit 8€50 le m², la somme de 1€ symbolique pour les parcelles section E 576 et 577.

DECISION :

Le bureau syndical après en avoir délibéré et au regard de l'avis des domaines décide à l'unanimité :

- D'acquérir auprès de la SARL LES LACS les parcelles section E n° 558, 567, 568, 571, 578, 579, 1165 à 1202 sur la commune de Lavernose-Lacasse et les parcelles section A n° 478, 479, 480, 483, 1639 à 1653 sur la commune de Noé pour 650 000 € et de prévoir le remboursement de 75 000 € au titre de diverses études.
- D'acquérir auprès de la commune de Lavernose-Lacasse la parcelle section E n°1197 d'une contenance de 8847 m² pour 75 200 € et les parcelles section E n° 576 et 577 d'une contenance de 2929 m² et 546 m² pour l'Euro Symbolique
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à ces acquisitions
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 31.08.17
Date de Publication le : 01.09.17



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N°137/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 27

- Présents : 18

- Procurations : 1

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 19

Date de la convocation : 04.08.2017

OBJET :

**ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil dix sept et le onze Août, le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Alain DELSOL – Yves CADAS - Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Bernard TISSEIRE – André MORERE - Alain AUBERT –

PROCURATION : Jean Baptiste CASSETTA à Alain BERTRAND

EXCUSES : MM Jean Baptiste CASSETTA - Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Jean Denis BOULOUCH - Daniel ESPINOSA - Jean Claude ROUANE – Jean Marc BERGIA – Bernard TISSEIRE – François JACQUES

Exposé de Monsieur le Président :

Le lancement d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du territoire du SIVOM SAGe est motivé par un certain nombre de constats :

- Suite à la création du SIVOM SAGe, la collectivité ne dispose aujourd'hui que de données éclatées, hétérogènes et incomplètes qu'il est nécessaire d'unifier.
- La collectivité ne dispose pas d'outil d'aide à la décision à l'échelle de son nouveau territoire pour lui permettre d'identifier, hiérarchiser et planifier les investissements à réaliser.

De plus, le SIVOM SAGe souhaite avoir rapidement une vision globale de ses réseaux et ouvrages en terme notamment de :

- diagnostic technique et de fonctionnement,
- identification de leurs atouts et faiblesses actuels,
- prise en compte globale du développement urbain, tel qu'exprimé par les différentes communes dans leurs documents d'urbanisme,
- identification des solutions techniques permettant de remédier aux insuffisances ou risques identifiés, à court et long terme, sur les réseaux et les ouvrages de traitement.

La procédure de marché public est une procédure adaptée restreinte et comporte donc deux phases : une première phase de sélection de candidatures, et une seconde phase de sélection des offres.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP pour publication le 16 mai 2017.
La date limite de réception des candidatures a été fixée le 6 juin 2017.

Neuf entreprises ont transmis une candidature.

Au terme de l'analyse de ces candidatures, quatre candidats ont été retenus :

- Groupement SCE / IRH (SCE mandataire)
- Groupement CEREK / DUMONS (CEREK mandataire)
- ARTELIA
- Cabinet ARRAGON

La date limite de réception des offres avait été fixée le 10 juillet 2017

Les quatre candidats sélectionnés ont remis une offre.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution du marché le 10 août 2017.

L'offre économiquement la plus avantageuse retenue par la CAO est celle de la **société CEREK INGENIERIE SUD OUEST/DUMONS INGENIERIE** pour un montant de **216 045.00 € HT**.

Délai : 14 mois

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à la SOCIETE CEREK INGENIERIE SUD OUEST/DUMONS INGENIERIE pour un montant de 216 045.00 € HT dans les conditions définies
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires
- De donner délégation au Président pour veiller à la bonne exécution de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 31.08.17
Date de Publication le : 01.09.17

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N° 138/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 27

- Présents : 18

- Procurations : 1

- Absents : 9

Ayant pris part au vote : 19

Date de la convocation : 04.08.2017

OBJET :

**ATTRIBUTION MARCHÉ SCHEMA DIRECTEUR
ASSAINISSEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE CONSEIL
DEPARTEMENTAL 31**

L'an deux mil dix sept et le onze Août, le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Alain DELSOL – Yves CADAS - Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Bernard TISSEIRE – André MORERE - Alain AUBERT –

PROCURATION : Jean Baptiste CASSETTA à Alain BERTRAND

EXCUSES : MM Jean Baptiste CASSETTA - Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Jean Denis BOULOUCHE - Daniel ESPINOSA - Jean Claude ROUANE – Jean Marc BERGIA – Bernard TISSEIRE – François JACQUES

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par décision notifiée par la Direction de l'écologie et du Développement Durable, notre Etablissement a été inscrit au titre du programme départemental 2017 assainissement pour l'étude suivante :

- **Elaboration du schéma d'assainissement du SIVOM SAG**
- 1ère tranche financière et Solde pour un montant de travaux retenus de 150 000.00 € HT et pour une subvention d'un montant de 45 000 €**

Le plan de financement de l'opération se décompose comme suit :

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Montant des aides		Etudes H.T actualisés	216 045.00
Subvention département 30%	45 000.00		
Subvention Adour Garonne 50%	108 022.50		
Emprunt ou autofinancement	63022.50		
Montant total	216 045.00	Montant total Etude	216 045.00
TVA	43 209.00	TVA	4 3209.00
TOTAL TTC	259 254.00	TOTAL TTC	259 254.00

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme Assainissement 2017 ainsi que son plan de financement,
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 31.08.17
Date de Publication le : 01.09.17

Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N°139/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	27
- Présents :	18
- Procurations	1
- Absents :	9
Ayant pris part au vote :	19
Date de la convocation :	04.08.2017

OBJET :

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC avec la SNCF RESEAU
TRAVAUX POSE CANALISATION
d'ASSAINISSEMENT – Commune de
PINSAGUEL**

L'an deux mil dix sept et le onze Août , le Bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège 45, Chemin des Carreaux à Roques , sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Alain DELSOL – Yves CADAS - Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Jean Paul ARBEY – Serge PATRI – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BERMOND – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Bernard TISSEIRE – André MORERE - Alain AUBERT –

PROCURATION : Jean Baptiste CASSETTA à Alain BERTRAND

EXCUSES : MM Jean Baptiste CASSETTA - Thierry SUAUD – Guy BOUZI – Jean Denis BOULOUCH - Daniel ESPINOSA - Jean Claude ROUANE – Jean Marc BERGIA – Bernard TISSEIRE – François JACQUES

Exposé de Monsieur le Président :

Une portion de canalisation d'assainissement d'une longueur de 23 mètres doit être implantée sous la voie ferrée sur la commune de Pinsaguel - Parcelle section AL n°032.

Une convention d'occupation du domaine public doit être signée avec la SNCF Réseau.

Elle en prévoit les modalités techniques et financières.

Sa durée est prévue pour 20 ans, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 99.92€ HT.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention de passage de canalisation d'assainissement avec SNCF Réseau
 - De prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour le paiement de la redevance annuelle.
- FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 31.08.17
Date de Publication le : 01.09.17